

# Je roule en sécurité avec ma remorque\*

## Quel que soit le poids de ma remorque

Elle doit obligatoirement être **autocertifiée** par le constructeur

Une démarche en 3 points pour attester la conformité du véhicule au Code du travail

- 1 En identifiant les risques
- 2 En réduisant les risques dès la conception grâce à des normes techniques
- 3 En avertissant des risques résiduels

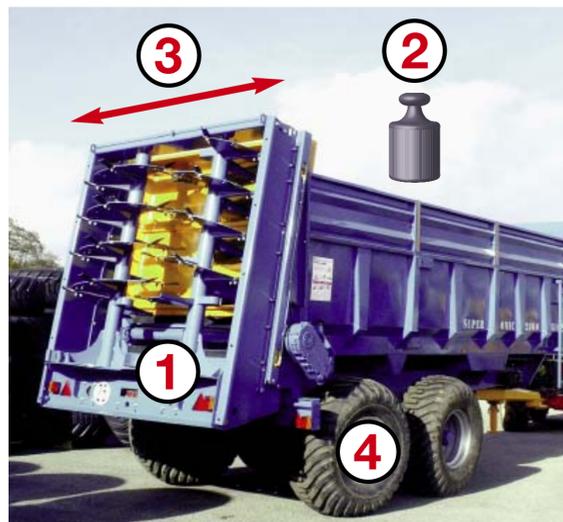


## Si le PTAC de ma remorque est supérieur à 1500 kg

Elle doit obligatoirement être **réceptionnée** par la DRIRE

Une vérification de 4 points pour valider la conformité du véhicule au Code de la route

- 1 Éclairage et signalisation
- 2 Poids
- 3 Gabarit
- 4 Freinage



\* Ou tout outil remorqué (presse, pulvérisateur, épandeur,...)